

3104 - Il a faussement prétendu avoir subi un accident de travail pour toucher une prime d'assurance.

question

J'ai fait un accident hors du lieu de travail. Quand je me suis trouvé incapable de supporter les frais de soin, j'ai prétendu qu'il s'était agi d'un accident de travail, sur la base de quoi la société a payé les frais des soins. Maintenant, je le regrette. Que devrais-je faire ?

la réponse favorite

Vous devez informer la société de la réalité et proposer le remboursement des frais immédiatement ou sous forme de retenues sur le salaire. Si l'autorité compétente vous pardonne, vous êtes quitte. Dans le cas contraire, vous ne le serez qu'en donnant satisfaction à qui de droit ou en remboursant les frais. Demandez le pardon de votre Maître pour le mensonge et l'injustice.